

4255

R06



CILSS



UNSO

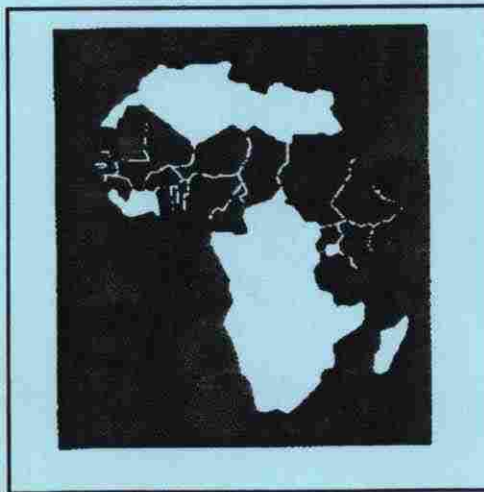


IGADD



**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION CONSULTATIVE  
DES PAYS SOUDANO-SAHELIENS EN PREPARATION  
A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT  
EN 1992**

---



OUAGADOUGOU, 13-15 FEVRIER 1991

---

P



**RAPPORT DE LA  
PREMIERE REUNION CONSULTATIVE  
DES PAYS SOUDANO-SAHELIENS  
EN PREPARATION A LA CNUED 1992**

Ouagadougou, 13-15 février 1991



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY  
540 EAST 57TH STREET  
CHICAGO, ILL. 60637

UNIVERSITY OF CHICAGO

## TABLE DES MATIERES

		<u>Page</u>
I.	INTRODUCTION	1
II.	ORGANISATION DE LA REUNION	2
	A. Résumé des discours d'ouverture	2
	B. Communication du Représentant du Secrétaire Général de la CNUED	3
	C. Autres discours	3
	D. Le Bureau	4
	E. Ordre du jour	4
III.	PREPARATIFS NATIONAUX POUR LA CNUED	6
	A. Note introductive	6
	B. Etat de préparation des rapports nationaux	6
IV.	ASPECTS SUBSTANTIFS ET PRIORITES	7
	A. Priorités spécifiques pour la région soudano-sahélienne	7
	B. Propositions sur les objectifs stratégiques de l'ordre du jour	11
	C. Recommandations concernant le Programme d'Action du 21ème siècle	12
	D. Recommandations pour l'après Ouagadougou	15

## ANNEXES

- I. Liste des participants
- II. Etat de préparation des rapports nationaux dans la région soudano-sahélienne
- III. Discours d'ouverture
- IV. Communication du Représentant du Secrétaire Général de la CNUED
- V. Engagement de Bamako

\*\*\*\*\*

## I. INTRODUCTION

1. La première réunion consultative des pays soudano-sahéliens en préparation à la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED 1992) a eu lieu à Ouagadougou du 13 au 15 février 1991. La réunion s'inscrivait dans le processus global de la préparation de la CNUED telle que décidée par la résolution 44/228 de l'Assemblée Générale du 22 décembre 1989.

2. La résolution 44/172, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lutte contre la Désertification, invitait le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (UNSO) à "aider les pays de la région Soudano-Sahélienne à préparer la CNUED 1992 et à exécuter les activités de suivi qui en résulteront".

3. En exécution de la résolution 44/172, et en conformité avec son mandat, l'UNSO a eu une concertation avec le CILSS et l'IGADD sur la question et les trois organisations ont décidé d'établir un forum de consultation et de créer un Comité de Pilotage, dont la mission serait d'aider à identifier et à appuyer les actions principales concernant le thème "Protection et gestion des sols", notamment en luttant contre le déboisement, la désertification et la sécheresse, aux plans régional et national.

4. Pour ce faire, le Comité de Pilotage s'est engagé à appuyer la mise en place et les travaux des comités nationaux de préparation (NATCOM); mettre en route un processus de consultation par le biais de réunions des 22 pays soudano-sahéliens et de la préparation de documents de travail; appuyer la préparation des rapports nationaux et sous-régionaux; assurer une collaboration avec d'autres organisations intéressées, régionales et sous-régionales et organiser dans la région soudano-sahélienne des activités d'information et de sensibilisation sur l'ensemble des questions.

5. La réunion de Ouagadougou constituait donc le démarrage du processus de consultation.

## II. ORGANISATION DE LA REUNION

### A. Résumé des discours d'ouverture

6. Le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la Région soudano-sahélienne (UNSO) dans le premier discours de la réunion, a souligné que les problèmes de l'Environnement et du Développement dans la région soudano-sahélienne étaient similaires et que par conséquent ils exigeaient les mêmes stratégies et les mêmes approches. Mieux comprendre et intégrer les principes qui sous-tendent l'équation Environnement-Développement afin d'opérer les difficiles choix d'actions prioritaires restait un défi à relever. Il a ensuite abordé le sujet des résultats attendus de la réunion, dont l'identification des problèmes prioritaires, l'échange d'informations sur les activités préparatoires de la CNUED et la nécessité d'arriver à un accord sur les dispositions ultérieures à prendre dans le cadre du processus de consultation et décision pour le reste de la période préparatoire de la CNUED et au-delà.

7. M. Ibrahima Camara, le Secrétaire Exécutif intérimaire du CILSS, au nom de Monsieur Ali Djalbord-Diard, Secrétaire Exécutif du CILSS, a mis l'accent sur la réflexion à mener pour parvenir à dégager les priorités de la région soudano-sahélienne en tenant compte non seulement de l'interdépendance entre les nations mais également du fossé qui ne cesse de se creuser entre le Nord et le Sud. Il a lancé un appel pour que cette réunion ne soit pas une conférence de plus, mais qu'elle débouche sur un programme et des stratégies substantifs à mettre en oeuvre dans le cadre de la préparation de la CNUED.

8. Camarade Aklilu Afework, Ministre Coordonnateur de l'IGADD, a expliqué que la CNUED 1992 aura à aborder divers problèmes globaux de l'Environnement et leurs liens avec le Développement. Il a émis l'espoir que tous saisisaient cette occasion unique pour approfondir leur perception et renforcer leur présence dans ce forum mondial des activités relatives à la protection de l'Environnement et le Développement. Toutefois, cette position devrait être basée sur le meilleur compromis possible entre d'une part, les effets indésirables du développement sur l'environnement et d'autre part, la détérioration de la qualité de la vie humaine. Cela devra entraîner un examen de tous les coûts à supporter. D'où l'absolue nécessité d'obtenir un niveau raisonnable d'un engagement véritable de la part de la communauté internationale. La communauté internationale, tout en apportant son soutien aux pays soudano-sahéliens, devrait avoir à l'esprit que les besoins d'aujourd'hui dans ce domaine, qui touchent à la survie des populations, étaient plus importants que ceux de demain. Ce fait devrait guider la mise en place des stratégies, des programmes et des projets. La nécessité de renforcer les capacités institutionnelles ainsi que la définition de stratégies simples et applicables devraient guider les pays et ceux qui leur viennent en aide.

9. La réunion a été ouverte par le Ministre de l'Environnement et du Tourisme du Burkina Faso, M. Bonnanet Maurice Dieudonné. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Ministre a tenu à relever l'importance de la rencontre qui entrait notamment dans le cadre de la préparation à la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le

Développement (CNUED), et en tant que forum de concertation et d'échanges de points de vue sur les cinq objectifs prioritaires de l'Afrique pour ce qui concerne l'environnement et le développement durable formulés par la Conférence Panafricaine de Bamako sur l'environnement et le développement durable de janvier 1991. Il a émis l'espoir que la présente rencontre débouche sur des études de programmes à entreprendre à partir de maintenant jusqu'en 1992 et au-delà. Il a rendu hommage au CILSS, à l'IGADD et à l'UNSO pour avoir convoqué cette réunion consultative dans le cadre de la préparation à la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. En guise de conclusion, il a déclaré que même si la présente réunion n'arrivait pas à prendre en compte toutes les priorités africaines, il formait le voeu qu'elle serve de point de départ pour d'autres consultations sur des problèmes brûlants et vitaux, tels que la sécurité alimentaire, la sécheresse et la désertification.

#### B. Communication du Représentant du Secrétaire Général de la CNUED

10. Au point 2 de l'ordre du jour, une communication du Secrétaire Général de la CNUED a été lue par Monsieur Arba Diallo, son Représentant spécial pour l'Afrique. Il a rappelé à l'attention de la réunion les trois principaux objectifs proposés pour la CNUED 1992, ainsi que les trois moyens stratégiques supplémentaires pour les atteindre. Il a appelé l'attention de la réunion sur le processus préparatoire global de la CNUED et a souligné la nécessité d'accélérer l'achèvement des rapports nationaux et d'initier des consultations avec les ONGs et les institutions. Il a également fait mention des négociations en cours pour aboutir à l'adoption de conventions sur les changements climatiques, sur la diversité biologique et sur la foresterie. Il a exhorté les états membres à ne pas se laisser distancer lors de ces négociations.

#### C. Autres discours

11. Les représentants des organisations régionales ont été invités à prendre la parole.

12. Mr. Moïse Aklé, Représentant de l'OUA, a attiré l'attention de la réunion sur les conclusions importantes de la Conférence Panafricaine de Bamako qui a élaboré un cadre et des directives pour la préparation de la CNUED en Afrique. Il a rappelé que les pays soudano-sahéliens victimes de calamités naturelles cycliques avaient besoin de voir adopter une position Africaine solide relativement à la sécheresse et à la désertification.

13. Au cours de la réunion, le représentant de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), Mr. Lucas Tandap, a informé la réunion des dispositions prises par la CEA dans le cadre de l'organisation de la réunion régionale africaine qui a pour but de dégager une synthèse de la position africaine pour la CNUED. Il a fait mention en particulier du "Forum des africains éminents pour l'environnement" qui devait avoir lieu à Addis Ababa, pour l'analyse de la première version du document d'orientation proposé par la CEA pour la réunion régionale.



#### D. Le Bureau

14. La réunion a alors procédé à l'élection par acclamation de son bureau qui se composait ainsi:

- |   |                         |   |               |
|---|-------------------------|---|---------------|
| - | Président               | : | Burkina-Faso  |
| - | Premier Vice-Président  | : | Cameroun      |
| - | Deuxième Vice-Président | : | Ouganda       |
| - | Rapporteurs             | : | Kenya et Mali |

#### E. Ordre du Jour

15. L'ordre du jour suivant a été adopté:

1. Cérémonie d'ouverture:
  - Discours du Directeur de l'UNSO
  - Discours du Secrétaire Exécutif du CILSS
  - Discours du Ministre Coordonnateur de l'IGADD
  - Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement et du Tourisme du Burkina Faso
2. Communication du Secrétaire Général de la CNUED
3. Election du Bureau
4. Remarques introductives
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Echange d'information entre les délégués sur les activités préparatoires à la CNUED, au niveau national, NATCOMs et préparation des rapports nationaux inclus.
7. Identification des points substantifs sur lesquels les pays de la région soudano-sahélienne souhaiteraient développer des positions communes et formuler des recommandations, portant notamment sur les axes prioritaires retenus par la Conférence Panafricaine sur l'Environnement et le Développement Durable, 23-30 janvier 1991, à Bamako:
  - a) Sécurité alimentaire;
  - b) Sécurité énergétique;
  - c) Durabilité/pérennité de la croissance économique et de l'emploi;
  - d) Sécurité et stabilité des ressources financières;
  - e) Amélioration de la qualité de vie et de l'habitat

8. Conclusions et recommandations, portant en particulier sur:
- a) les six objectifs stratégiques proposés à la CNUED - 1992:
    - 1. Le programme d'action du 21ème siècle en tant que programme d'action pour la communauté internationale pour la période après la Conférence et pendant le 21ème siècle;
    - 2. Une Charte de la Terre ou une déclaration;
    - 3. Conventions et autres accords;
    - 4. Transfert de technologie;
    - 5. Ressources financières;
    - 6. Institutions
  - b) Les activités spécifiques en vue d'approfondir l'approche des concertations (suivi des actions prises lors de la réunion de Ouagadougou)
9. Cérémonie de clôture.

### III. PREPARATIFS NATIONAUX POUR LA CNUED

#### A. Note introductive (point 4 de l'ordre du jour)

16. Dans son introduction, le Directeur Adjoint de l'UNSO, M.Samuel Nyambi, au nom du Comité de Pilotage du CILSS, de l'UNSO et de l'IGADD, a retracé les grandes lignes des objectifs proposés ainsi que les résultats attendus de la réunion des 22 pays soudano-sahéliens. L'objectif général était de fournir un cadre pour permettre aux pays concernés d'échanger des points de vue et d'identifier des aspects stratégiques pour des positions communes africaines et de la préparation stratégique de l'action. A cet effet, il venait en complément à toutes les initiatives actuellement en cours, ou prévues. Il a expliqué les liens entre la réunion des 22 et les autres initiatives régionales. Cette réunion selon lui, constituait un important forum d'échanges d'informations sur la préparation de la CNUED. Il a noté que la réunion avait pris entièrement en compte les directives de "l'Engagement de Bamako", issues de la Conférence Panafricaine sur l'Environnement et le Développement Durable, tenue à Bamako, Mali, du 28 au 30 janvier 1991. Les résultats de la réunion de Ouagadougou devraient être un acquis important pour les futures rencontres sous-régionales et régionales africaines y compris la réunion régionale africaine pour la CNUED, prévue au Caire.

#### B. Etat de préparation des rapports nationaux

17. La réunion a évoqué les préparatifs à la CNUED dans les différents pays, y compris les NATCOMs et l'état de préparation des rapports. Tous les intervenants ont indiqué qu'ils avaient entamé les préparatifs et qu'ils se trouvaient à des degrés divers de préparation. Les principales difficultés qui se posaient dans la préparation du rapport étaient: a) des difficultés d'ordre institutionnel pour la préparation des rapports nationaux; b) une mauvaise circulation de l'information; c) des difficultés à obtenir les ressources financières nécessaires, notamment en ce qui concerne la collecte des données et les travaux sur le terrain et d) des difficultés de coordination au moment de la finalisation du rapport.

18. Le Représentant spécial du Secrétaire Général de la CNUED, au cours des débats qui ont suivi, tout en reconnaissant les difficultés évoquées, a dit que d'autres régions avaient déjà soumis les rapports et a souligné le danger lié au non respect du délai imparti. Il a ajouté que les informations qui seraient reçues après juillet ne pourraient pas être analysées et incorporées dans la synthèse qui sera préparée et soumise à l'examen du troisième Comité préparatoire en août 1991.

19. Compte tenu des débats ci-dessus, un résumé de l'état de préparation des rapports nationaux de la région soudano-sahélienne, a été préparé, qui figure en Annexe II.

#### IV. ASPECTS SUBSTANTIFS ET PRIORITES (Point 7 de l'ordre du jour)

20. La réunion, organisée en deux groupes de travail et des séances plénières, a passé en revue les points 7 et 8 de l'ordre du jour en tenant compte des caractéristiques spécifiques à la région soudano-sahélienne.

21. M. Moukaila Goumandakoye du CILSS dans la présentation du point 7 de l'ordre du jour a souligné que la réunion, au cours de ses discussions au sujet des aspects substantifs retenus dans le processus de préparation pour la CNUED, devrait prendre en compte les différentes décisions importantes africaines et les programmes d'action sur l'environnement et le développement prises au cours des trois dernières décennies dont le Plan d'Action du Lagos, Le Programme d'Action de Kampala sur l'Environnement et le Développement Durable et l'Engagement de Bamako.

22. M. David Muduuli, de l'IGADD, dans la présentation du point 8 de l'ordre du jour, a mis l'accent sur les six objectifs stratégiques retenus pour la CNUED 1992 et il a exhorté les participants à définir des conclusions et recommandations spécifiques, non seulement sur la position stratégique et les programmes, mais aussi sur les moyens de renforcer la concertation pour la CNUED dans la région soudano-sahélienne.

23. Les représentants des pays, des ONG et des organisations régionales ont participé à la discussion concernant ces points de l'ordre du jour. Ils ont axé leurs interventions sur les thèmes principaux suivants:

##### A. Priorités spécifiques pour la région soudano-sahélienne

24. Ces débats ont permis de définir une liste préliminaire des volets prioritaires au sujet desquels des positions stratégiques pourront être développées en profondeur.

##### a) Sécurité alimentaire

25. Les principaux problèmes des pays soudano-sahéliens sont la sécheresse et la désertification dues au manque de pluies, à l'évaporation des rivières et des points d'eau et à la mauvaise gestion des ressources naturelles. La désertification et les sécheresses périodiques ont conduit à la déstabilisation de l'ensemble de l'écosystème de la sous-région avec pour conséquence la famine et l'introduction de systèmes d'aide alimentaire dans le but d'atténuer les besoins alimentaires de la région. Ces systèmes malheureusement ont engendré des problèmes sérieux, à savoir la suppression des capacités productives en denrées alimentaires de la sous-région. Par ailleurs, dans le domaine du développement de l'agriculture africaine, les politiques de production orientées vers l'extérieur et les politiques inappropriées en matière de commercialisation ont contribué à aggraver sérieusement la situation.

26. Pour résoudre ces problèmes, les mesures et programmes ci-après ont été proposés comme additifs à certains points de l'engagement de Bamako:

- Gestion des ressources naturelles y compris planification et gestion intégrée des terroirs villageois;
- Gestion des calamités communes y compris coopération dans le domaine des systèmes de préventions précoces pour la famine et la sécheresse;
- Maîtrise des maladies animales et végétales et contrôle des mouvements transfrontières pour réduire l'introduction des maladies et des fléaux;
- Création d'un réseau de suivi écologique;
- Protection et restauration des écosystèmes naturels dans les zones arides et semi-arides, y compris les steppes, les montagnes, la savane et la flore des îles et des lacs;
- Gestion rationnelle des ressources communes en eau (bassins, rivières et lacs multinationaux);
- Amélioration des infrastructures pour désenclaver les régions enclavées;
- Intensification de la production agricole afin de réduire la surexploitation des terres et subvention aux intrants nécessaires;
- Amélioration de la sélection animale et de la gestion des pâturages;
- Sélection des espèces appropriées et des provenances adaptées aux écosystèmes fragiles soudano-sahéliens qui peuvent contribuer à la conservation des sols;
- Préservation de la diversité biologique, des ressources animales et phytogénétiques;
- Renforcement des échanges commerciaux à tous les niveaux, y compris échanges régionaux et inter-régionaux;
- Etablissement de termes de l'échange plus équitable pour les denrées alimentaires;
- Développement de la pisciculture et de l'aquaculture;

b) Sécurité énergétique.

27. Plus de 70% de la population de la région Soudano-Sahélienne dépendent de la biomasse comme source d'énergie. La pression démographique sans cesse croissante a conduit à un déboisement généralisé. Par ailleurs, le déboisement se poursuit par suite de la pratique de l'agriculture extensive et d'autres exigences telles que le bois de construction. La conséquence de tout cela est la dégradation de l'environnement qui, à son tour, provoque des pénuries alimentaires et contribue à un réchauffement de la planète et à l'émission de gaz à effet de serre et autres problèmes écologiques de la planète. Il est par conséquent important que la communauté internationale et les pays de la région soudano-sahélienne collaborent étroitement pour concevoir des stratégies en matière de sécurité énergétique dans la région et développent d'autres sources d'énergie.

28. La région soudano-sahélienne, consciente du fait que, sans énergie le développement socio-économique est impossible, se propose:

- de poursuivre les programmes nationaux et régionaux visant à économiser l'énergie et à coopérer au renforcement des réseaux du transfert d'énergie;
- de poursuivre les programmes de sensibilisation des consommateurs pour qu'ils économisent l'énergie ainsi en même temps de prendre des mesures incitatives à cet effet;
- d'améliorer et d'intensifier la production végétale et la rationalisation de son utilisation; d'apporter un appui soutenu aux pays de la région soudano-sahélienne pour leur permettre de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles;
- de coopérer dans le sens du développement de nouveaux produits énergétiques.

c) Durabilité/pérennité de la croissance économique et de l'emploi.

29. La dégradation de l'environnement dans la région soudano-sahélienne a eu pour conséquence la destruction des systèmes de subsistance engendrant par là la pauvreté et les problèmes corollaires, tels que les réfugiés "écologiques" et les gens affluant vers les villes à la recherche de nourriture et d'un emploi de substitution. On considère que la toute première exigence, avant qu'on ne commence à parler de croissance économique, c'est de s'attaquer aux problèmes fondamentaux que les populations affrontent, à savoir la pauvreté et le chômage.

30. Pour ce faire on propose que les éléments stratégiques ci-après soient considérés comme des volets prioritaires des programmes de redressement économique:

- le développement de systèmes de production de subsistance alternatifs pour développer les économies des pays soudano-sahéliens sur une base rationnelle du point de vue écologique, grâce à la diversification et à la création d'autres moyens de production et de génération de revenus;
- la participation des populations à la conception, à la mise en oeuvre, au contrôle et à l'évaluation des activités de développement avec, à l'appui, des systèmes d'information et de communication adéquats;
- la promotion de la participation de la femme au développement, y compris un accès plus facile à l'emploi et aux ressources financières;
- la promotion des organisations du secteur privé et le développement du secteur informel;
- le renforcement des échanges à tous les niveaux, y compris les échanges d'expérience dans le domaine de la recherche et de l'information;
- le renforcement de la coopération dans le domaine de la formation, surtout dans le secteur informel;
- le développement du système d'éducation primaire et la formation technique et académique adaptés à la région soudano-sahélienne;

d) Sécurité et stabilité des ressources financières.

31. Le fardeau de la dette des pays soudano-sahéliens est particulièrement lourd et le manque de coordination de l'aide financière aggrave la situation. Une solution doit être trouvée au problème de la dette.

32. Il a été recommandé que des politiques harmonisées soient formulées dans les états respectifs pour se prémunir contre la fuite des ressources et des capitaux nationaux.

e) Amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement.

33. Plusieurs aspects ont été mentionnés:

- éducation et formation relatives à l'environnement;
- protection et développement des ressources potentielles en pharmacologie;
- amélioration de la santé et de la qualité de la vie des populations en facilitant leur accès aux soins de santé et par la promotion de l'hygiène de l'environnement dans la communauté et par leur participation active à de tels programmes;



- approvisionnement en eau potable, assainissement de base et préservation de la qualité des aliments;
- collaboration à la création d'un centre de salubrité de l'environnement en Afrique.

#### B. Propositions sur les objectifs stratégiques de l'ordre du jour de la CNUED

34. Les participants ont examiné les six objectifs stratégiques retenus pour la CNUED, et ont abouti aux recommandations suivantes:

a) Programme d'Action du 21ème siècle, les programmes et les projets pour la sous-région doivent être conçus et mis en oeuvre conformément aux priorités définies dans l'Engagement de Bamako. Cet aspect étant d'une grande importance a été considéré en détail (voir C. Recommandations concernant le Programme d'Action du 21ème siècle).

b) La Charte de la Terre qui devrait définir les principes de base pour la conduite des peuples et des nations entre eux concernant l'environnement et le développement, devrait prendre en compte les éléments ci-après:

- le lien intrinsèque entre la pauvreté et la protection des ressources naturelles;
- la nécessité de la mise en valeur des zones arides et semi-arides;
- la lutte contre la dégradation des sols par des actions d'envergure y compris la restauration et la mise à la disposition des populations d'options pour la satisfaction de leurs besoins futurs.

c) Conventions et autres accords pour la protection de l'atmosphère et la diversité biologique

35. Considérant que la sous-région ne peut pas ne pas être concernée par les conventions internationales, elle devra suivre leurs évolutions, faire partager et prendre en compte ses préoccupations. Dans le cas précis de la Convention de Vienne, elle devra plaider pour le transfert de technologies et de produits de substitution au chlorofluorocarbone (CFC). A propos de la Convention sur la pollution atmosphérique, elle estime que la plus grande responsabilité incombe aux pays fortement industrialisés mais demande qu'une assistance lui soit apportée pour permettre aux états de réduire la pollution des industries locales. La réunion estime de plus qu'il convient d'élaborer et de respecter une charte de l'aide alimentaire.



d) Transfert de technologie.

36. La zone soudano-sahélienne estime que les efforts déployés pour améliorer la technologie locale et le savoir faire technologique devraient être poursuivis, de même que la mise en place d'instruments juridiques susceptibles de décourager le transfert de matières polluantes et les industries dangereuses. Elle recommande, en outre, l'utilisation de technologies appropriées qui soient maîtrisables par les populations et la promotion d'échanges en la matière entre pays de la sous-région. Il faudrait que le transfert de technologies se fasse dans les cadres Sud-Sud et Nord-Sud. Ces technologies devront être durables et utiles et contribuer à une auto-promotion locale (développer et promouvoir les savoir-faire locaux).

e) Ressources Financières.

37. La décision de financement ne doit pas être fondée sur des conditionalités ou sur la seule base d'une analyse des coûts et des bénéfices. Le financement doit tenir également compte des bénéfices sociaux et de l'amélioration de la qualité de la vie.

38. Il a été proposé la mise en place d'un fonds d'affectation spécial, destiné spécifiquement à l'environnement et au développement durable dans la région.

f) Institutions.

39. Plusieurs activités ont été recommandées:

- la création et le renforcement des structures et des capacités nationales en matière d'environnement et de développement;
- le renforcement de la coopération régionale et la rationalisation des institutions sous-régionales africaines en matière d'environnement et de développement;
- la mise en place d'un mécanisme souple de coordination et de coopération entre les sous-régions au niveau du continent;
- que les ONGs et le secteur privé soient davantage impliqués à tous les niveaux.

C. Recommandations concernant le Programme d'Action du 21ème siècle

40. Considérant l'Engagement de Bamako et les objectifs stratégiques proposés pour la CNUED 1992, prenant également en compte les discussions et propositions de la présente réunion, les conclusions suivantes ont été avancées :

1. Considérant les caractéristiques uniques des pays soudano-sahéliens, à savoir que la plupart sont des PMAs, qu'une grande partie de leur territoire est aride ou semi-aride, et que la plupart de leurs économies dépendent des ressources naturelles,

2. Considérant que les principaux problèmes d'environnement de cette région sont la déforestation, la désertification et la sécheresse qui se sont traduites par un déclin de la croissance économique, par la pauvreté et par l'insécurité alimentaire et énergétique,
3. Egalement conscients que le problème de la déforestation a un impact significatif sur les phénomènes globaux tels que l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques et la dégradation de la diversité génétique,
4. Conscients aussi que les programmes de développement isolés et non coordonnés ont dans le passé accentué la crise de gestion et que l'aide alimentaire a quelquefois contribué à la perturbation des politiques agricoles de production, aboutissant à une baisse de la croissance économique, à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire,
5. La Réunion des 22 pays soudano-sahéliens recommande, tenant compte des objectifs stratégiques retenus, que les stratégies, programmes et approches suivants soient considérés comme prioritaires pour la région soudano-sahélienne dans le contexte de le Programme d'Action du 21ème siècle.
  - a) auto-suffisance alimentaire à travers un nouveau programme d'ensemble pour le développement des ressources en eau et leur gestion, considérée critique pour la production :
    - évaluation et conservation des ressources en eau existantes,
    - développement des eaux souterraines à travers, par exemple, les transferts entre bassins.
  - b) programmes de gestion intégrée des ressources naturelles, en mettant l'accent sur l'agriculture et l'élevage comme base du redressement économique et de l'auto-suffisance et de la sécurité énergétique et alimentaire :
    - suivi écologique notamment dans les domaines de l'agro-météorologie et des systèmes d'alerte précoce,
    - sources alternatives d'énergie,
    - production agricole intensive grâce à des politiques et des programmes visant à une maximalisation de la production,
    - systèmes de production alternatifs.
  - c) Développement de capacités nationales et sous-régionales dans le domaine de la planification et de la coordination des programmes de gestion des ressources naturelles et de leur suivi.

d) Politiques et stratégies d'ensemble pour la production agricole, son traitement et sa commercialisation, tenant compte des avantages comparatifs de la région et de la nécessité d'atteindre une suffisance alimentaire et énergétique aux niveaux régional et sous-régional :

- nécessité d'une Charte alimentaire et
- nécessité de conventions internationales sur les politiques d'aide alimentaire.

6. La région soudano-sahélienne est consciente de l'interdépendance entre les problèmes d'environnement et de développement régionaux et globaux et souhaite être associée aux négociations concernant les conventions internationales, les accords et les programmes d'application.

## D. Recommandations pour l'après Ouagadougou

### a) Programme d'Action

41. Concernant le programme d'action, il a été recommandé:

- que les rapports nationaux soient finalisés d'ici mai 1991 au plus tard;
- que soit tenue une rencontre sous-régionale fin juin pour examiner la situation des rapports nationaux et en tirer les conclusions régionales;
- que deux groupes d'experts soient créés pour examiner:
  - i) les besoins de la zone soudano-sahélienne en matière d'amélioration du cadre de vie
  - ii) les aspects de sécurité et de stabilité des ressources financières en vue d'un développement durable dans les pays sahéliens.

Les conclusions des travaux de ces deux groupes d'experts devront être soumises d'ici fin mai 1991.

### b) Arrangements institutionnels

42. La réunion a mandaté le comité de pilotage CILSS-IGADD-UNSO pour suivre la mise en oeuvre du Programme d'Action mentionné ci-dessus.

... the ...  
... the ...  
... the ...  
... the ...

... the ...  
... the ...  
... the ...  
... the ...

... the ...  
... the ...  
... the ...  
... the ...

... the ...  
... the ...  
... the ...  
... the ...

... the ...  
... the ...  
... the ...  
... the ...

PREMIERE REUNION CONSULTATIVE  
DES PAYS SOUDANO-SAHELIENS  
EN PREPARATION DE LA CNUED 1992

**LISTE DES PARTICIPANTS**

PAYS	PARTICIPANTS	TITRE
BENIN	M. Barthelemy Otchoun	Conseiller Tech. Amenagement Territoire et Environnement au Mtere Dev. Rural et Action Cooperative
	M. Henri C. Gomez	Directeur Amenagement Territoire et Environnement Mtere du Plan et Statistique
BURKINA FASO	M. Tontorogbo Ousmane	CONACILSS Mtere Agriculture et de l'elevage
	M. Jean Baptiste Kambou	Secetaire General Mtere de l'Environnement et du Tourisme
	M. Abakar Haroun	Chef de Cabinet du Secetaire Executif/CILSS
CAMEROON	M. Tonleu Roger	Chef de Service Adjoint Environnement
	M. Mbassi Menye	Ingenieur Statisticien
CAPE VERDE	M. Jose M. Tavares Silva	Chef de la Division d'Assistance Rurale
	Ms. Maria A. Andrade	CONACILSS
CHAD	M. Ngaram Ali	Directeur General Mtere du Tourisme et de l'Environnement COMNAT
	M. Oumar Pacha	CONACILSS

DJIBOUTI	M. Abdourahman Saleh Koubati	Conseiller du Premier Ministre
ETHIOPIA	Dr. Tewelde B. G. Egziabher	Director of National Conservation Strategy Secretariat
	M. Mulugeta Zeleke	Ministry of Agriculture
GAMBIA	Mr. Bakary B. Sanneh	Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture
	Mr. Bolong Sonko	Permanent Secretary, Ministry of National Resources and Environment
GHANA	Prof. C. Dorm Adzobu	Director of Programme - Environment Protection Council (EPC)
	Mr. S. O. Saaka	Regional Programme Officer - EPC
GUINEE	M. Djiba Kane	Directeur Adjoint de l'Environnement et Coordonnateur NATCOM
	M. Mohamed K. Diaby	Chef de Section - Direction de la Planification et Developpement Economique
GUINEE BISSAU	M. Luis Albino	CONACILSS
	M. Cipriano Cassama	Directeur Foret et Chasse
KENYA	Ms. Mary Karanja	National Environment Secretariat
	Ms. Carolyn Getao	National Environment Secretariat
MALI	M. Moulaye Diallo	Conseiller tech., Ministere de l'Environnement et de l'Elevage
	M. Nampaa Sanogho	Directeur General des Eaux et Forets
	M. El Hassane Drave	CONACILSS

MAURITANIE	M. Ahmed S. O. Ahmed M. Haidara Hamed	Correspondant National du CILSS Coordonnateur COMNAT
NIGER	M. Boureima Harouna M. Elhaji M. Lawali	CONACILSS Chef Service Reboisement de l'Environnement
SENEGAL	M. Elimane Ba Mme Fatou Ba	Coordonnateur - Direction de l'Environnement Secrétaire Exécutif du CONACILSS
SUDAN	Prof. Hassan O. Abdel Nour M. Ali Darag Ali	General Manager of National Forest Corporation Director, Range and Pasture Administration
TANZANIA	Mme G. K. Kamuzora	Ass. Director, National Resources and Tourism National Planning Commission
TOGO	M. Latevi A. A. Lawson M. Komlan Emoe	Charge d'Etudes Responsable du Sous-Secteur "Environnement" Conseiller Technique du Ministère de l'Environnement et du Tourisme
UGANDA	Mr. T. O. Acere Mrs. Joan Ruteroh	Commissioner for Environment Protection Senior Agriculture Officer, Ministry of Agriculture



## PAYS OBSERVATEURS

PAYS	PARTICIPANTS	TITRE
COTE D'IVOIRE	Kouakou J. Koffi	Ministere de l'Environnement, de la construction et de l'Urbanisme
SIERRA LEONE	Muana Joseph L.K.	Head, Environmental Protection Section, Ministry of Lands, Housing & the Environment
	Ken Philip Sondai	Deputy Development Secretary, Ministry of Development and Economic Planning

## ORGANISATIONS REGIONALES ET SOUS REGIONALES

ORGANISATION	PARTICIPANTS	TITRE
OAU	Mr. Akle Moise	Secrétaire Scientifique
ECA	Mr. Tandap Lucas	Chef, Section Environnement
PTA	Mr. Alele Opio	Expert Industriel
LCBT	Mr. Abubakar B. Jauro	Secrétaire Exécutif
INSAH	Mr. Amadou T. Jallow	Directeur Général
CEAO	Mr. Konan Kanga	Chef de la Division Peche, Eaux et Forets

## Note:

PTA Preferential  
Trade Area

LCBC Lake Chad  
Basin Commission

INSAH Institute du  
Sahel

CEAO Communauté  
Economique de  
l'Afrique de  
l'Ouest

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ORGANISATION	PARTICIPANTS	TITRE
ENDA-TM	Prof. R. Ndiaye	Coordonnateur Communication Education Environnementale - Senegal
AFARD	Fanta Gakou	Research and Education Coordinator
FEMNET	Ms. Elisabeth N. Marekia	Representant
PUST	Prof. E. S. Ayensu	President
Club du Sahel	Ms. M. Noelle Bourgoignie Mr. Roomians Jacob	Consultante Conseiller

## Note:

ENDA-TM Environnement et Développement du Tiers Monde - Senegal

FEMNET Africa Women's Development and Communications Network - Kenya

PUST Panafrican Union for Science and Technology - Ghana

AFARD Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le developpement - Senegal

## SECRETARIAT

ORGANISATION	PARTICIPANTS	TITRE
CILSS	Dr. Ibrahima Camara	Directeur du Service des Etudes
	Mr. Michel Koutaba	Directeur de Programmes
	Mr. Goumandakoye Mounkaila	Chef, Service Ecologie
IGADD	Hon. Aklilu Afework	Ministre Coordonnateur
	Dr. David Muduuli	Secrétaire Exécutif
	Mr. Mohamed Said Omar	Administrateur du Personnel
	Mr. Mohamed Musa Awaleh	Directeur des opérations
UNSO	Mr. Peter Branner	Directeur
	Mr. Samuel Nyambi	Directeur Adjoint
	Mr. Augustin N. Mandeng	Chef, Bureau Régional Ouagadougou, Burkina Faso
	Mme Suzanne Drouilh	Conseiller Principal
	Dr. Winston Mathu	Conseiller Technique Point Focal - CNUED
	Mr. Moustapha Soumare	Conseiller Technique et Environnement
	Mr. Sylvestre Ouedraogo	Chargé de Programmes, Burkina Faso
UNCED	Mr. Arba Diallo	Représentant Spécial
UNDP	Mr. Ralph Schmidt	Conseiller Principal

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading.

First main paragraph of handwritten text, containing several lines of cursive script.

Second main paragraph of handwritten text, continuing the narrative or list.

Third main paragraph of handwritten text, appearing to be a concluding section.

Final lines of handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or date.

ETAT DE PREPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX  
DANS LA REGION SOUDANO-SAHELLENNE  
15 FEVRIER 1991

Ceci est un résumé de l'état de préparation des rapports nationaux basé sur les informations écrites reçues des délégués des pays participants à la première réunion consultative des 22 pays soudano-sahéliens à Ouagadougou, Burkina Faso du 13 au 15 février 1991, de celles reçues directement des points focaux pour la CNUED et aussi des Représentants Résidents des pays respectifs:

PAYS	POINT FOCAL POUR LA PREPARATION DE LA CNUED	ETABLISSEMENT ET COMPOSITION DES COMNATS	ETAT DE PREPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX
BENIN	Commission Nationale de l'Environnement (présidée par le Ministère du Plan)	Comité National constitué en nov'90, composé de 32 membres des ministères du Gouvernement, des ONGs et de communauté scientifiques	La préparation du rapport national n'a pas encore débuté. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
BURKINA FASO	Comité National de lutte contre la désertification, Ministère de l'Environnement et du Tourisme	Comité National constitué en déc'90, composé de 28 membres des ministères du Gouvernement, des ONGs, d'organismes privés et de communautés scientifiques. Comité organisé en 5 groupes de travail	La préparation du rapport a débuté. L'assistance pour le document de projet est déjà mise en cours.
CAMEROUN	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire	Comité National constitué et composé de ministères du gouvernement, des ONGs et de communautés scientifiques.	La préparation du rapport national n'a pas encore débuté. Le plan de travail est en cours. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
CAP VERT	Ministère de l'Administration locale et de l'Urbanisme	Information non disponible	Information non disponible.

PAYS	POINT FOCAL POUR LA PREPARATION DE LA CNUED	ETABLISSEMENT ET COMPOSITION DES COMNATS	ETAT DE PREPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX
DJIBOUTI	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Information non disponible	Information non disponible. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
ETHIOPIE	Comité de l'Environnement (ONCCP)	Un Conseil constitué des ministères du Gouvernement, des ONGs et citoyens du secteur privé a formé un comité technique pour la préparation du rapport national	La préparation du rapport a débuté. Les grandes lignes du rapport sont définies (3 consultants nationaux travaillent là-dessus) L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
GAMBIE	Ministère des ressources naturelles et de l'Environnement	Comité National constitué en déc'90 et constitué des ministères du gouvernement et des ONG. Il est formé à partir du Comité National de l'Environnement, qui supervise le Conseil National de l'Environnement	Le plan de travail pour le rapport national est déjà préparé. Il inclut un séminaire national du 25 février au 1 mars et une réunion consultative pour la revue du premier draft du rapport (mi-mai 1991) L'assistance pour le document de projet est déjà mise en cours.
GHANA	Conseil pour la protection de l'Environnement	Conseil composé de 17 membres: Un Conseil interministériel comprenant également les Universités. Comité National constitué en déc'90 compose des ministères du gouvernement, d'institutions de recherche académique et des ONGs.	La préparation du rapport national a déjà débuté, par les sous-comités chargés de préparer un draft du rapport. L'assistance pour le document de projet est déjà mise en cours.

GUINEE	Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement	Le Conseil en assure la présidence Comité national constitué en nov'90 et composé des ministères du gouvernement et des ONGs.	Le plan de travail pour la préparation du rapport national est prêt. L'assistance pour le document de projet est déjà mise en cours.
GUINEE BISSAU	Commission Nationale de l'Environnement présidé par le Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture	Information non disponible.	Information non disponible. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
KENYA	Secrétariat National de l'Environnement au Ministère de l'Environnement et des ressources naturelles	Comité National constitué en nov'90 et opérationnel, composé des ministères du gouvernement, des ONGs et de communautés académiques scientifiques	La préparation du rapport national a débuté (22 membres et des experts nationaux sont recrutés) La première version est disponible pour commentaire. Des séminaires nationaux sont prévus en mars pour discuter de la première version.
MALI	Comité provisoire pour le contrôle et la coordination écologique du Plan national de lutte contre la désertification	Information non disponible	Information non disponible. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
MAURITANIE	Ministère du développement rural Conseil d'administration pour la protection de la nature	Comité National déjà formé à partir du comité national de lutte contre la désertification	Le plan de travail pour la préparation du rapport national est prêt. L'assistance pour le document de projet est déjà mise en cours. (4 groupes de travail en place)



NIGER	Comité interministériel pour le plan national de lutte contre la désertification (constitué en août 1990) Ministère de l'environnement	Le Comité Interministériel déjà constitué en août '90 et responsable de la préparation du rapport national	La préparation du Rapport National n'a pas encore débuté. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
NIGERIA	Agence Fédérale pour la protection de l'Environnement	Information non disponible	Information non disponible. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
OUGANDA	Ministère de la protection de l'Environnement.	Comité National constitué en novembre 1990, composé des ministères du Gouvernement des ONGs et d'institutions de recherche et des hautes études.	Six sous-comités techniques mis en place pour la préparation du rapport national. Le plan de travail est prêt. L'Assistance pour le document de projet est en cours.
SENEGAL	Ministère du Tourisme et de la Protection de la Nature	Comité National constitué officiellement en février 1991 composé des ministères du Gouvernement, des ONGs et d'associations de jeunes.	Le plan de travail pour la préparation du rapport national est prêt. - 5 groupes de travail constitués, un pour chaque objectif prioritaire identifié à Bamako. - L'assistance pour le document de projet est déjà mise en cours.
SOMALIA	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible.

SOUDAN	Ministère des Finances et de l'Economie	Comité National constitué de 37 membres composé des ministères du gouvernement, des ONGs, de la Communauté Académique, d'organismes privés. Un comité technique est également chargé de superviser la préparation du rapport national	Le plan de travail pour la préparation du rapport national est prêt. L'Assistance pour le document de projet est en cours La préparation du rapport national est en cours.
TANZANIE	Conseil National de l'Environnement (NEMC)	Comité National constitué de membres des ministères du Gouvernement, d'Universités et d'Instituts de Recherche (12 membres) et d'un comité technique (6 experts)	La préparation du Rapport National a commencé en janvier 1991. L'Assistance pour le document de projet est en cours.
TCHAD	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	Comité National constitué en déc '90 avec comme membres des ministères du Gouvernement, des instituts de Recherche et des ONGs.	La préparation du rapport a débuté. Le Comité National est divisé en 4 groupes de travail, et chacun prépare un rapport sur un thème particulier. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.
TOGO	Conseil National de l'Environnement avec un Secrétariat de deux ministères, Ministère du Plan et Ministère de l'Environnement et du Tourisme.	Comité National constitué officiellement le 21 février 1991.	Le plan de travail pour la préparation du rapport n'est pas prêt. L'Assistance pour le document de projet n'est pas encore en cours.

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

## DISCOURS D'OUVERTURE

**A. DISCOURS DE M. PETER BRANNER, DIRECTEUR DU BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA REGION SOUDANO-SAHELIENNE**

Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Ministre, de vous demander de bien vouloir transmettre au Gouvernement du Burkina Faso, nos sincères remerciements et toute notre reconnaissance pour avoir bien voulu accepter d'abriter la présente réunion.

Votre charmante Capitale Ouagadougou, déjà bien connue pour son hospitalité légendaire, sera encore une fois témoin d'une rencontre historique.

La présente réunion, il me plaît de le rappeler, est une initiative conjointe du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), de l'Autorité Intergouvernementale sur la Sécheresse et le Développement (IGADD) et du Bureau des Nations Unies pour la Région Soudano-Sahélienne (UNSO), pour offrir un terrain de concertation aux Etats soudano-sahéliens dans la préparation de cette Conférence.

Rencontre historique, parce que, pour la première fois, les vingt-deux (22) pays de la région soudano-sahélienne ici représentés se retrouvent pour réfléchir de concert sur des problèmes communs d'environnement et de développement. Cette concertation se tient en prélude à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement prévue au Brésil en 1992 qui représentera une occasion unique où la Communauté Internationale prendra des décisions importantes sur la gestion de l'environnement mondial. Ce sera aussi le lieu où sera adopté un programme d'action pour le 21ème Siècle.

Aussi, pour l'Afrique en général, et pour les pays de la région soudano-sahélienne en particulier, se faire entendre et faire accepter leurs priorités deviennent un objectif et défi spécialement importants.

La situation de l'environnement et du développement de la région soudano-sahélienne a donné lieu à de nombreux et longs débats sur lesquels je ne reviendrais pas. Je voudrais, cependant, rappeler quelques constats simples pour permettre de mieux cerner le problème qui nous préoccupe aujourd'hui:

- \* Les ressources naturelles comme le sol, l'eau, et la végétation constituent le principal potentiel de développement de cette région dont l'économie est essentiellement rurale;
- \* Les conditions climatiques, mais aussi et surtout la pression humaine et animale, ont considérablement modifié la processus du développement de cette zone.
- \* La production était, jadis, essentiellement axée sur les cultures vivrières et orientée vers la minimisation des risques plutôt que vers la maximalisation de la production; la pratique de l'agriculture itinérante et de longues jachères permettaient de respecter à peu près l'équilibre du milieu, tout en exploitant sa diversité et en maintenant la fertilité des sols à un niveau relativement constant.

- \* La nécessité de faire face aux besoins de plus en plus grandissants des populations humaines et animales a accentué la pression sur les ressources, entamant ainsi le potentiel productif des terres et faisant apparaître un phénomène grave de désertification qui a compromis le développement économique et social des pays concernés.

Ces quelques constats, indiquent bien, l'intime imbrication entre l'environnement et le développement dans le contexte soudano-sahélien où l'on ne peut parler de développement durable, sans une gestion saine et rationnelle des ressources naturelles qui sont à la base de toute la production. La gestion de l'environnement et le développement constituent, ici plus qu'ailleurs, des éléments interdépendants, mieux, identiques et qui peuvent et doivent utiliser les mêmes méthodes, les mêmes actions et les mêmes moyens pour assurer un aménagement rationnel des ressources de base. Cette évidence a été largement mentionnée à l'occasion de diverses initiatives africaines en matière d'environnement notamment à l'occasion de la Conférence régionale de Kampala sur l'Environnement et le Développement Durable en Afrique.

Plus récemment, la Conférence Ministérielle Panafricaine sur l'Environnement et le Développement tenue à Bamako a réaffirmé ce constat et donné des directives claires pour l'élaboration d'une stratégie africaine basées sur cinq axes prioritaires: sécurité alimentaire, sécurité énergétique, durabilité de la croissance économique et de l'emploi, sécurité et stabilité des ressources financières, amélioration et plus grande sécurité de la qualité de la vie et de l'habitat.

Il reste, cependant, un défi majeur à lever; celui de mieux cerner et de mieux comprendre les principes qui régissent l'interaction Environnement-Développement afin de permettre d'opérer en toute conscience, les choix souvent très difficiles entre les priorités.

Je me suis permis de faire ce rappel pour souligner l'importance de cette rencontre dont le propos devra permettre de sortir du cercle vicieux du débat présentant une bipolarité entre Environnement et Développement, pour justement dessiner les grandes lignes d'action à entreprendre pour développer non seulement la stratégie, mais aussi les "tactiques", qui vont permettre de se conformer aux axes prioritaires mentionnés dans l'engagement de Bamako, afin de contribuer à l'élaboration d'une position africaine pour la Conférence Mondiale de 1992 au Brésil.

Dans ce contexte, il nous apparait fortement souhaitable que la présente réunion vise les objectifs suivants:

- > Faire le point précis sur l'état de préparation de la CNUED aux niveaux national et régional;
- > Dégager un certain nombre de points prioritaires sur lesquels les pays de la région soudano-sahélienne peuvent et doivent développer une position commune;
- > Développer des points de vue initiaux sur les objectifs stratégiques définis par la Conférence Préparatoire;

- > Donner des directives claires et définir des arrangements subséquents pour la poursuite de la concertation amorcée pour le reste de la période de préparation de conférence et au-delà.

L'UNSO s'engage, aux côtés du CILSS et de l'IGADD et dans la mesure de son mandat et de ses moyens, à continuer d'encourager et appuyer le processus de développement de cette stratégie et de sa mise en oeuvre.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage au CILSS et à l'IGADD pour le travail gigantesque qu'ils mènent pour soutenir les efforts des pays de leur sous régions respectives dans leur lutte contre les effets pervers de la désertification et pour leur développement.

Enfin, je nourris l'espoir, que de cette réunion, qui marque le démarrage d'un processus devant nous conduire jusqu'à la Conférence de 1992 et au-delà, sortiront des résultats constructifs qui puissent, de façon substantive, contribuer à meilleure préparation des pays de la région soudano-sahélienne pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is too light to transcribe accurately.

**B. DISCOURS DE M. IBRAHIMA CAMARA, SECRETAIRE EXECUTIF INTERIMAIRE DU CILSS A LA CONFERENCE SOUDANO-SAHELIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le 20<sup>è</sup> siècle qui s'achève a été marqué par d'énormes progrès, une grande maîtrise de l'homme sur les éléments de la nature. Pourtant, chaque jour qui passe nous apporte la preuve que les Nations, les sociétés, les hommes pour tout dire, restent assujettis aux lois qui régissent les grands équilibres de la biosphère, de notre planète.

Mais avant de poursuivre, permettez-moi, comme l'exige la tradition africaine, de vous transmettre d'abord, le salut fraternel de la communauté sahélienne des neuf Etats membres du CILSS. La sous-région reste profondément préoccupée par l'exacerbation des phénomènes de notre environnement et l'accentuation de la pauvreté. Nous partageons tous, en tant que soudano-sahéliens et africains, les mêmes préoccupations de recherche d'un développement socio-économique qui assure le bien être aux générations présentes et garantisse celui des générations futures.

Je disais tantôt que malgré le progrès, les énormes capacités technologiques et scientifiques, les nations restent assujetties aux lois qui régissent l'équilibre de notre planète. Autant dire que notre destin à tous est un et indivis.

Je ne voudrais pas m'attarder sur l'opportunité de cette rencontre ni sur une éventuelle analyse de la situation environnementale et économique de notre région. Les participants aux travaux de cette conférence sont d'éminents experts en la matière qui, plus est, connaissent et vivent quotidiennement les réalités des terroirs soudano-sahéliens. Permettez moi plutôt de m'appesantir sur deux aspects:

Le premier: il porte sur la difficile mais nécessaire réflexion que nous devons engager pour dégager nos préoccupations et nos priorités face à un monde certes interdépendant mais en même temps soumis à des lois implacables qui lui donnent un visage de plus en plus inégalitaire entre le Nord et le Sud. Afin de nous guider dans la réflexion, notre Organisation continentale, l'OUA a, à travers les conclusions de la récente conférence tenue à Bamako sur l'Environnement et le Développement durable, tracé les lignes directrices qui constitueront la trame de nos discussions d'aujourd'hui et des deux jours qui suivent. Je voudrais ici saluer l'initiative de l'OUA, car au delà des préoccupations et priorités de la zone soudano-sahélienne, c'est l'intérêt et l'avenir du continent face aux enjeux et défis du 21<sup>è</sup> siècle qui nous interpellent.

Le deuxième aspect que je voudrais mettre en relief, c'est le nécessaire sursaut de solidarité entre les peuples qui doit se matérialiser par une mise en oeuvre des connaissances et des moyens au service d'un développement durable véritable. Il nous faut aller au delà des mots et des discours. Depuis la conférence de l'environnement tenu en 1972 à Stockholm en Suède, des conférences se sont succédées aux conférences, de nombreux traités et conventions ont été signés et ratifiés, des déclarations ont été faites au plus haut niveau par d'éminentes personnalités, mais le chancre de la désertification ne fait que se propager, la misère et la pauvreté s'accroissent. J'en appelle donc aux Nations Unies, aux Organisations régionales et sous régionales, aux pays et aux bonnes volontés pour que notre conférence ne soit pas simplement une de plus.



Je fonde l'espoir qu'à l'orée du 21<sup>e</sup> siècle, les Nations Unies enfin véritablement conscientes de leurs responsabilités oeuvreront au bien être de tous les hommes au delà des barrières géographiques, de toutes les barrières qui divisent et séparent.

Permettez-moi d'adresser à la communauté internationale tous nos remerciements. Je voudrais, tout particulièrement exprimer notre gratitude au Burkina Faso, terre de rencontre, témoin de nombreuses initiatives historiques de l'Afrique. Puisse nos assises faire date et préparer les fondements d'un pacte, le pacte soudano-sahélien pour le bien être de nos populations, pour un meilleur devenir de notre continent, pour le développement durable au service de l'humanité entière.

### C. DISCOURS DE M. AKLILU AFEWORK, MINISTRE COORDONNATEUR DE L'IGADD

C'est pour moi un grand honneur et un grand privilège d'avoir l'occasion de faire une déclaration à cette réunion consultative des 22 pays soudano-sahéliens dans le cadre de la CNUED 1992.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer, au nom de l'IGADD et en mon nom propre, ma reconnaissance et ma gratitude au Président, au Gouvernement et au Peuple du Burkina Faso pour avoir reçu dans leur pays cette réunion et pour le chaleureux accueil et l'hospitalité qu'ils nous accordent depuis notre arrivée dans cette belle ville de Ouagadougou. Je suis tout autant reconnaissant des facilités et des arrangements faits qui, j'en suis convaincu, contribueront pour une bonne part au succès de nos délibérations.

Nous sommes aussi reconnaissants envers l'UNSO et le PNUD pour l'appui financier et technique qu'ils nous ont donné jusqu'ici dans la préparation de la CNUED 1992. Notre gratitude va également au CILSS et aux autres organisations représentées à Ouagadougou pour les contributions qu'ils ont faites pour assurer le succès de cette réunion.

Je suis convaincu que cette réunion nous donnera non seulement les éléments nécessaires pour une meilleure compréhension des objectifs prioritaires que nous nous sommes fixés, mais aussi pour adopter une position commune sur les problèmes cruciaux de l'environnement et du développement pour un programme d'action soudano-sahélien en préparation de la CNUED 1992.

On doit se souvenir que c'est à la suite des conditions de famine et de sécheresse qui ont dominé les années 1973/74 et 1983/84 dans notre région, conjuguées à la prise de conscience, par les états membres, de la grande insuffisance des efforts individuels nationaux que l'Autorité Inter-Gouvernementale pour la Sécheresse et le Développement (IGADD) a été établie le 16 janvier 1986. Ceci était bien sûr fondé sur les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies 39/90 du 5 décembre 1980 et 38/216 du 20 décembre 1983, suivies par la résolution 39/205 de 1984, qui donnait instruction au Secrétaire Général de l'ONU et à l'Administrateur du PNUD d'aider à l'établissement éventuel de notre organisation dont les membres sont Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda.

Les états membres ont adopté le Plan d'Action de l'IGADD avec comme premiers objectifs de faire face à la situation d'urgence amenée par la sécheresse, en aidant les peuples de la sous-région à se remettre de ses conséquences en jetant les bases d'un nouveau départ du développement et, à long terme, en réalisant des programmes qui pourront restaurer l'équilibre écologique de la sous-région.

Ayant conscience des inter-relations et de l'interdépendance de l'environnement et du développement, l'IGADD a également reçu le mandat de coordonner les efforts de développement dans la région.

Les états membres, ayant pleinement conscience du fait que le développement socio-économique et la protection de l'environnement ne peuvent être assurés sans la paix et la stabilité dans la région, ont unanimement adopté la Déclaration d'Addis Abéba sur la Paix, la Stabilité et le Développement le 9 juillet 1990.

Au cours des dernières cinq années, l'IGADD a pu identifier ses priorités et a entrepris avec succès des études sur la sécurité alimentaire, l'alerte précoce, la protection de l'environnement, le contrôle de la désertification, l'énergie des ménages, les systèmes de production agricole, les ressources en eau ainsi que le développement des infrastructures.

A cet égard, je suis heureux d'informer cette assemblée qu'en 1990, l'IGADD a réussi à développer deux stratégies sous-régionales sur la sécurité alimentaire et sur la lutte contre la désertification. L'IGADD est en ce moment en train de formuler des projets bancables en étroite consultation avec ses états membres.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer notre sincère reconnaissance et notre gratitude à toutes les agences et communautés qui ont contribué de façon substantielle aux efforts de développement de notre organisation pendant les dernières cinq années.

Puisque les états membres de l'IGADD appartiennent à la zone soudano-sahélienne placée sous le mandat de l'UNSO, nous considérons l'UNSO comme notre porte d'entrée dans le système des Nations Unies.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de réaffirmer notre volonté de continuer à développer et enrichir nos relations avec la communauté des donateurs et avec toutes les agences des Nations Unies selon les lignes du Plan d'Action de Lagos tel qu'il a été formulé par l'OUA et la CEA.

L'IGADD reconnaît particulièrement l'importance et le besoin de la tenue de la CNUED 1992 pour bon nombre de raisons dont beaucoup, je crois, sont connues de vous tous.

La réunion de la CNUED 1992, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, doit traiter de plusieurs problèmes environnementaux mondiaux et de leurs liens avec le développement. La protection de l'atmosphère, la qualité et la disponibilité de l'eau potable, les ressources marines et terrestres; la lutte contre la déforestation, la désertification et la sécheresse; la conservation de la diversité biologique, le besoin d'une bonne gestion des déchets, sont quelques uns des principaux problèmes environnementaux qui attireront probablement l'attention de notre réunion.

Beaucoup des thèmes énumérés plus haut sont en conformité certaine avec les domaines prioritaires déjà identifié par l'IGADD et d'autres états membres soudano-sahéliens.

J'espère que nous saurons saisir cette occasion pour améliorer notre visibilité et notre efficacité dans l'arène globale des activités de protection de l'environnement et de développement.

Nous nous préoccupons donc de la CNUED 1992 et souhaiterions regrouper nos forces non seulement avec les états soudano-sahéliens mais aussi avec le reste de l'Afrique, pour adopter une position commune de pays en développement.

Cette position devrait cependant être fondée sur le meilleur compromis possible entre les effets indésirables du développement sur l'environnement d'une part et sur la détérioration de la qualité de la vie humaine d'autre part. Ceci entraînerait une évaluation de ces coûts par rapport aux coûts qui résulteraient autrement.

Nous apprécions beaucoup les efforts considérables que nos partenaires déploient dans leurs préparatifs pour la CNUED 1992. De même, nos états membres sont engagés dans la préparation de leurs rapports nationaux selon les lignes directrices publiées par les organisateurs de la CNUED.

Nous connaissons les diverses déclarations et engagements sur l'environnement, dont la Déclaration de Kampala, la Déclaration de Nairobi et l'Engagement de Bamako.

Nous sommes également informés de prochaines réunions concernant la CNUED telles que celle de Tunis pour les pays francophones, du Caire pour les pays africains et d'autres réunions préparatoires internationales. Les conférences, les déclarations, les engagements oraux et même la formulation de programmes d'action auront peu de résultats à moins que nous soyons sûrs d'avoir développé la capacité institutionnelle, la compétence nécessaire pour réaliser nos plans de façon concrète. Ceci n'est pas un phénomène nouveau pour beaucoup d'entre nous, comme pourra en témoigner l'histoire du nombre de nos espoirs mis dans ces plans qui ont été réalisés avec succès dans le passé. Il est donc tout à fait essentiel d'apporter une attention soutenue à la capacité institutionnelle que nous devrions développer rapidement pour garantir à nos futurs programmes une réalisation couronnée de succès. Je dois souligner à cet égard que notre stratégie devrait être le renforcement maximum et l'utilisation des institutions déjà existantes (IGADD, CILSS), plutôt qu'une prolifération de nombreuses nouvelles institutions.

Les organisations internationales telles que l'UNSO doivent aussi être fortement soutenues et renforcées de telle façon qu'elles puissent continuer à se tenir plus fermement à nos côtés.

Nous-mêmes, à l'IGADD, sommes très reconnaissants et apprécions beaucoup le soutien que l'UNSO a démontré à l'égard de nos états membres en essayant de pourvoir à leurs besoins.

Monsieur le Directeur, je vous fais part de notre reconnaissance !

Nous avons également besoin de penser avec soin à la capacité technologique et financière que nous devrions avoir pour réaliser avec succès nos programmes sur l'environnement et le développement durable, et ceci dès le stade de la planification, c'est-à-dire aujourd'hui.

Compte tenu de l'ordre économique international, qui dévaste continuellement les économies de nos pays en Afrique, compte tenu du fardeau de plus en plus lourd de la dette et des flux nets négatifs dans leur ensemble des capitaux fuyant l'Afrique en direction du monde développé, de même que de la récente tendance à la marginalisation de l'importance de notre continent (à cause des changements en Europe, dans le Golfe,...), il est très peu vraisemblable que nous autres Africains serons capable de supporter seuls tous les fardeaux.

La nécessité d'obtenir un degré raisonnable de véritable engagement de la part de la communauté internationale est donc réellement très importante.

Pour nous, les besoins d'aujourd'hui sont plus pressants que ceux de demain; car les besoins fondamentaux de notre société n'ont pas encore été satisfaits ! Ceux d'aujourd'hui sont des besoins de survivre. La sécheresse, la faim, la malnutrition, l'analphabétisation sont encore menaçants. Nous ne pouvons pas remettre à plus tard la satisfaction de ces besoins en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable à long terme.

Il se peut que j'aie moi-même l'air naïf ou analphabète en disant ceci, mais c'est un fait que, à moins que nous ne trouvions un mélange raisonnable de stratégies et d'objectifs qui puisse équilibrer les besoins d'aujourd'hui et ceux de demain, nous ne pourrions qu'échouer à nouveau.

Il nous faut donc identifier dès maintenant des projets et des programmes qui puissent recevoir un appui financier et matériel du monde extérieur. Même si cela veut dire des programmes de taille limitée, cela serait à conseiller.

Nous pouvons parler de:

- sécurité alimentaire,
- sécurité énergétique,
- contrôle de la déforestation,
- plans pour prévenir la sécheresse et s'y préparer, stratégies de conservation des ressources naturelles, politiques en matière de population, etc...

mais, à moins que ces programmes ne soient fortement soutenus par un courant concret de ressources financières et matérielles adéquates, par un transfert approprié de technologie et par une capacité institutionnelle efficace, les résultats pourraient être bien décevants.

Ainsi, nous avons besoin plus que jamais en Afrique de décider maintenant correctement de nos priorités ! de limiter nos objectifs pour qu'ils soient à la mesure de nos capacités, de définir des stratégies qui soient simples et pratiques, et par dessus tout,

reconnaissons qu'en fin de compte nous sommes les premiers responsables de la réalisation de nos plans; soyons donc courageux mais en même temps pragmatiques.

Nous devons avoir une position ferme sur cela, en espérant que la communauté internationale se tiendra à nos côtés pour nous voir réussir à atteindre nos objectifs communs.

A l'IGADD, nous avons déjà plusieurs projets qui attendent un financement et dont la plupart sont en ligne avec la stratégie que nous sommes en train de développer.

Nous faisons donc appel à tous les états membres et aux organisations internationales pour coordonner leurs efforts, puisque la formulation d'une position commune, comme vous le savez, demande la définition d'objectifs précis et clairement définis, et des programmes d'action collectifs.

Afin de minimiser autant que possible les double emplois et le manque de cohérence dans notre approche, j'invite cette assemblée à considérer sérieusement la possibilité de rassembler et harmoniser les intentions et les lignes directrices des diverses déclarations régionales et sous régionales afin de faciliter l'établissement d'une position commune.

A cet égard, permettez-moi, Monsieur le Président, de réaffirmer l'engagement de l'IGADD en tant qu'organisation sous régionale traitant de la sécheresse et du développement, de soutenir les efforts entrepris par les six états membres dans la préparation de la CNUED 1992 en consultation avec l'OUA, l'ONU et les autres Agences.

Enfin, au nom des états membres de l'IGADD et en mon nom propre, je voudrais à nouveau exprimer notre gratitude et notre appréciation au Président, au Gouvernement et au Peuple du Burkina Faso pour le chaleureux accueil et l'hospitalité qu'ils nous ont donnés à tous. Je demande à Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Environnement, de transmettre ceci à ses hautes autorités.

Je termine en vous souhaitant le plein succès dans vos délibérations et espère que les résultats de ces réunions consultatives préparatoires des 22 contribueront de façon positive à l'élaboration d'une position commune finale pour l'ensemble du continent.



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text notes that without reliable records, it would be difficult to track the flow of funds and identify any irregularities.

2. The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps involved in entering data into the system, including the use of standardized codes and the requirement for double-checking entries to ensure accuracy. The document also mentions the importance of regular audits to verify the completeness and correctness of the records.

3. The third part of the document addresses the issue of data security. It discusses the various risks associated with storing sensitive financial information and provides recommendations for mitigating these risks. This includes the use of secure storage methods, access controls, and regular security updates to protect against unauthorized access and data breaches.

4. The fourth part of the document focuses on the training and development of staff. It highlights the need for ongoing education to ensure that all personnel are up-to-date on the latest accounting practices and software. The document suggests implementing a structured training program that covers both theoretical concepts and practical applications of the system.

5. The final part of the document provides a summary of the key points discussed and offers concluding remarks. It reiterates the importance of adherence to the guidelines and procedures outlined in the document to ensure the highest level of accuracy and security in the financial reporting process.

**D. DISCOURS DE M. BONANET MAURICE DIEUDONNE, CAMARADE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME DU BURKINA FASO**

Il y a juste deux semaines se tenait à Bamako la conférence Panafricaine de l'OUA sur l'Environnement et le développement durable. OUAGADOUGOU prend aujourd'hui le relais pour une rencontre autour du même thème. Cela démontre toute l'importance que nous africains en général, et ceux de notre sous-groupe en particulier, accordons à la préparation de la conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en 1992.

C'est également pourquoi le gouvernement et le peuple burkinabé se félicitent du choix de notre capitale pour abriter la présente rencontre.

En effet, après Stockholm 1972 et malgré les nombreux engagements pris, l'accélération de la dégradation des ressources naturelles devient de jour en jour préoccupante.

Au regard de ce constat alarmant, la communauté mondiale, sous l'égide des Nations Unies a décidé de convoquer une conférence internationale afin de mieux appréhender les problèmes liés à l'environnement et le développement et surtout de proposer des remèdes efficaces et durables.

Cette concertation mondiale prévue au Brésil en 1992 et qu'on peut qualifier de dernière chance, aura pour mission essentielle de rectifier la tendance actuelle qui, si on n'y prenait garde risque d'entraîner toute l'humanité entière vers un chaos jamais égalé.

C'est pour dire, Honorables Délégués, chers Invités l'importance à accorder au processus de concertation qui doit nous conduire au Brésil en 1992.

La présente rencontre de Ouagadougou des Etats soudano-sahéliens et de leurs organismes sous-régionaux de coopération (CILSS, IGADD) et qui se situe au lendemain de la conférence panafricaine de Bamako, doit être un cadre d'échanges de points de vue afin de parvenir à des positions communes.

En effet, les pays africains dans leur diversité n'ont pas les mêmes préoccupations ni les mêmes priorités concernant la gestion de leur environnement.

Du Nord au Sud, d'Est en Ouest, les problèmes environnementaux sont nombreux et variés, mais cela ne doit pas empêcher notre continent de parler d'une seule voix au sommet de la CNUED.

De conférences régionales à des rencontres sous-régionales je reste persuadé que nous arriverons à accorder nos positions.

Déjà notre continent à travers la rencontre de Bamako a défini un cadre de priorités lié au thème "environnement et développement durable" s'articulant autour des questions suivantes : sécurité alimentaire, sécurité énergétique, durabilité de la croissance économique et de l'emploi, sécurité et stabilité des ressources financières et enfin amélioration de la qualité de vie et de l'habitat.



Honorables délégués, au regard de cet engagement de Bamako à travers les priorités ci-dessus définies, il nous revient la lourde mission d'identifier les problèmes spécifiques du sous-groupe soudano-sahélien dans les (5) axes cités et conformément aux directives de la conférence panafricaine afin de dégager : les propositions de programme à mettre en oeuvre, les études à mener, les consultations à entreprendre etc...

En effet, cette identification et les discussions à venir pendant les activités préparatoires de la conférence des Nations-Unies pour l'Environnement et le Développement permettront de dégager le contenu essentiel que l'Afrique en général et les pays soudano-sahéliens en particulier attendent des (6) objectifs stratégiques proposés par la CNUED.

Sans préjuger de l'importance de tous les problèmes auxquels notre sous-groupe se trouve confronté, vous devez néanmoins accorder une attention particulière à ceux qui nous sont les plus cruciaux, à savoir la sécurité alimentaire, la sécheresse et la désertification.

En la matière le Burkina Faso, à l'instar des autres pays membres du CILSS, s'est doté d'un Plan National de Lutte Contre la Désertification et a adopté un train de mesures tendant à atténuer les effets néfastes de ce fléau.

Certes au vue de l'ampleur des tâches à accomplir, la présente rencontre de OUAGADOUGOU ne pourra à elle seule nous permettre d'atteindre tous nos objectifs pour une contribution efficace à défendre les préoccupations de notre continent, mais elle doit surtout être le point de départ d'un engagement sûr à harmoniser nos points de vue.

Qu'il me soit enfin permis, et cela au nom des Etats membres d'adresser tous nos remerciements à l'UNSO, au CILSS et à l'IGADD pour avoir pris l'initiative et soutenu la présente rencontre à Ouagadougou.

Honorables délégués, tout en vous adressant tous mes encouragements, je déclare ouverte la première réunion de concertation des 22 pays de la région soudano-sahélienne, et souhaite plein succès à vos travaux.

**DISCOURS DE M. HAMA ARBA DIALLO, REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CNUED)**

J'ai grand plaisir à prendre la parole au nom de Monsieur Maurice STRONG, Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui se tiendra au niveau de Chefs d'Etat et de Gouvernement au Brésil en 1992.

Je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion d'examiner avec vous la contribution que pourraient faire les pays de la Région Soudano-Sahélienne pour s'assurer que la Conférence du Brésil prendra dûment en compte les préoccupations fondamentales de vos pays dans la recherche de solutions aux problèmes de notre planète.

Nous considérons que les 25 pays qui sont réunis ici ont une expérience singulièrement riche et variée dans le domaine de la lutte contre la sécheresse et la désertification, qui est l'un des domaines hautement prioritaires pour la Conférence du Brésil. En effet, l'avancée du désert continue à réduire chaque année 21 millions d'hectares de sols fertiles à une productivité quasiment nulle tandis que six (6) millions d'hectares deviennent un désert absolu. On estime qu'un milliard de personnes (un cinquième de la population mondiale et parmi les plus pauvres) vivent sur des terres arides ou semi-arides prédisposées à la désertification et menacées par la sécheresse.

Ces fléaux sévissent tout particulièrement sur le continent africain et dans les zones écologiques qui sont représentées dans cette réunion.

C'est dire que les mesures qui seront préconisées par vos assises retiendront toute l'attention de notre Secrétariat dans l'élaboration de stratégies de lutte contre la sécheresse et la dégradation des sols.

Comme vous le savez, la première réunion substantive du Comité Préparatoire s'est tenue à Nairobi du 5 au 31 août 1990.

L'un des thèmes majeurs abordés par le Comité a été la nécessité d'intégrer effectivement les concepts "Environnement et Développement" dans tous les travaux préparatoires de la Conférence. Le lien entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement a été souligné et le Secrétariat a entrepris une analyse détaillée de ce problème en vue de formuler des propositions concrètes qui seront soumises au Comité Préparatoire.

La Conférence ne pourra pas se pencher valablement sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour. C'est pourquoi, il est prévu qu'elle sera axée sur un nombre réduit de questions-clés.

Aux termes de la résolution 44/228 de l'Assemblée Générale, le Comité Préparatoire a retenu les six (6) thèmes ci-après:

1. Conventions
2. Charte de la Terre
3. Agenda 21
4. Ressources Financières
5. Transfert de Technologie
6. Mécanismes Institutionnels

Nous allons les examiner successivement pour faire ressortir le contenu de chacun des thèmes.

## I. CONVENTIONS

Les conventions globales sur certaines questions, notamment les changements climatiques, la biodiversité et les forêts se poursuivent parallèlement au processus préparatoire. Pour la Convention sur les Climats, il est prévu que le document sera finalisé et prêt pour signature à Rio en 1992.

Pour la Convention sur la Diversité Biologique, un texte est en discussion visant à consolider les traités de conservation de plusieurs espèces végétales et animales menacées d'extinction.

Pour les forêts, des efforts sont en cours pour l'élaboration soit d'un document juridique global, soit d'instruments juridiques séparés sous la forme de Protocoles liés aux Conventions sur les Climats ou la Diversité Biologique.

Les Conventions contiennent des principes juridique fondamentaux. Cependant, les actions internationales requises ne seront pas parachevées par le simple énoncé des principes juridiques. Des programmes d'action spécifiques devront être formulés pour résoudre les problèmes posés, leurs causes sous-jacentes et leurs effets. La plupart de ces programmes d'actions seront mis au point et réalisés conformément aux dispositions des Conventions.

Toutefois, il est admis de nos jours, que la formulation et l'exécution des actions requises sur une base volontaire, devrait se faire parallèlement au processus de négociation sur les Conventions.

Le développement et le démarrage de telles actions parallèlement au processus de négociation pourrait faciliter les négociations elle-mêmes tout en fournissant une bonne base pour leur mise en oeuvre au moment de l'entrée en vigueur des instruments pertinents.

Le processus préparatoire pourrait également contribuer d'une manière positive au processus de négociation des Conventions en clarifiant les liens entre les problèmes faisant l'objet de négociations séparées.

## II. LA CHARTE DE LA TERRE

Ce document serait une déclaration sur les principes qui devraient régir les liens entre les peuples et les Etats entre eux-mêmes et entre eux et la Terre pour garantir notre avenir commun sur le plan du développement et de l'environnement.

## III. L'AGENDA 21

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour la mise en oeuvre des principes énoncés dans la Charte de la Terre. Les zones d'actions possibles sont celles définies par les axes prioritaires inscrits à l'ordre du jour des travaux de la Conférence. Les propositions contiendront des objectifs, des priorités, l'assignation de responsabilités, l'identification des moyens financiers, scientifiques et technologiques et le cadre d'action institutionnel.

Les principales caractéristiques de l'Agenda 21 seront:

- Flexibilité pour faire face aux différents besoins;
- Expédient, car il s'appuiera sur ce qui existe, le modifiant et le renforçant selon que de besoins;
- Innovateur, car il identifiera de nouvelles solutions à des problèmes connus;
- Acceptable, car basé sur des consultations élaborées;
- Universel, car il impliquera activement les différents groupes qui seront parties prenantes dans le processus de développement durable;
- Efficace, car il fournira les structures, les mécanismes, les procédures et les mesures d'appui qui rendent l'action possible.

## IV. RESSOURCES FINANCIERES

Les programmes d'action résultant des travaux du Comité Préparatoire exigeront des ressources financières pour leur mise en oeuvre. Plus spécifiquement, les pays en voie de développement devraient avoir accès à des ressources financières additionnelles pour leur permettre d'intégrer la dimension environnementale dans leurs politiques et pratiques de développement, ainsi que les frais supplémentaires qu'ils vont encourir lorsqu'ils se conformeront aux Protocoles et Conventions portant sur l'environnement.

Comment mobiliser les ressources nécessaires? Comme vous le savez des dispositions ont été prévues pour des ressources supplémentaires et l'accès à la Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone. De telles dispositions pourraient être intégrées dans les futures conventions relatives aux changements climatiques, à la protection de la biodiversité et aux forêts.

Il restera à déterminer si ces modalités sont satisfaisantes. Le cas échéant, on pourrait envisager l'opportunité de créer un fond global qui gérerait toutes les ressources supplémentaires liées aux différentes conventions.

#### V. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Toutes les mesures voulues seront prises pour assurer que tous les pays, en particulier les pays en voie de développement, aient accès aux technologies pro-environnementales sur une base équitable et à bon marché, ainsi que la capacité de les utiliser.

#### VI. MECANISMES INSTITUTIONNELS

Des mesures seront prévues pour renforcer les institutions existantes, les capacités des organismes de développement dans le domaine environnemental, les processus de coopération et de coordination entre les dits organismes et le mécanisme requis pour permettre aux problèmes environnement et développement d'être examinés au niveau des politiques dans leurs licences avec les autres problèmes importantes de sécurité, et de développement économique et social.

Mais pour l'essentiel, la forme suivra la fonction: les problèmes institutionnels ne seront pas résolus qu'à la lumière des décisions prises sur les questions substantives à l'ordre du jour de la Conférence.

L'examen de ces différents thèmes se fera en rapport avec les problèmes écologiques qui seront considérés comme les plus importants pour la préservation de la qualité de l'environnement terrestres, et surtout pour un développement écologiquement rationnel et durable dans tous les pays. Chaque pays est donc sollicité pour les préparatifs nécessaires au plan national, y compris l'élaboration d'un rapport national.

A cet égard, nous suivons avec beaucoup d'intérêt les discussions qui auront lieu ici sur l'état d'avancement des préparatifs nationaux. Nous sommes en rapports étroits avec le PNUD, l'UNSO, la CEA et la BAD pour mobiliser et coordonner tous les soutiens requis pour assister vos pays dans les préparatifs nationaux qui jouent un rôle fondamental dans le processus préparatoire.

Je saisis cette occasion pour réitérer toute notre reconnaissance au PNUD et à ses Représentants Résidents ainsi qu'à l'UNSO qui n'épargnent aucun effort pour assurer le succès des préparatifs au plan national dans leurs pays d'accréditation.

Nous invitons aussi les pays concernés à associer les ONG compétentes dans leurs pays pour bénéficier de leur disponibilité et de leur savoir-faire dans des domaines où les bonnes volontés doivent être encouragées.

Au niveau de notre Secrétariat, nous mettons tout en oeuvre pour utiliser au maximum les experts et les institutions de vos différents pays dans leur domaines de compétence. Cela est important pour le développement et le renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'environnement et du développement. Nous comptons sur vos disponibilités en experts et institutions, tant publiques que privées.

Au plan sous-régional, outre la présente réunion, nous organiser quatre autre réunions; Afrique Centrale, Afrique Australe, Maghreb et Pays Insulaires. Chaque entité géographique ou écologique apportera sa spécificité dans nos préparatifs.

Au plan régional, les Etats membres de la CEA se réuniront au mai or juin pour la formulation les proposition du Continent Africain qui seront soumises à l'examen de la Conférence.

Il y a lieu ici de souligner que les autres régions géographiques sont très avancés dans leurs préparatifs. Ainsi, l'Europe s'est déjà réunie en mai 1990 à Bergen; l'Asie se réunira à Bangkok en Mars 1991; l'Amérique Latine se réunira en mars à Mexico.

Le CNUED se propose d'attirer l'attention sur les changements fondamentaux qui affectent quotidiennement le paysage politique et économique de notre planète. Mais, au delà de l'exposé des faits, la Conférence est mandatée pour jeter les bases d'une nouvelle ère de coopération internationale nécessaire pour assurer notre avenir commun.

Elle donnera une nouvel élan et offrira un point de convergence aux efforts pour conclure des accords internationaux sur la protection de la diversité biologique de notre planète concernant des écosystèmes menacés comme les forêts tropicales, ainsi que l'extension des accords existants pour réduire les atteintes de l'homme comme l'ozone de l'atmosphère.

Ces accords associés à d'autres mesures constitueront les éléments essentielles d'une alliances nouvelles, ayant pour but d'assurer l'avenir de notre planète et de notre espèce.

Comme le montre le rapport de la Commission Mondiale sur l'environnement et développement supportable est le seul moyen qui puisse nous introduire dans la nouvelle ère de croissance économique dont le monde a besoin.

Cela signifie parvenir à réaliser une intégration effective entre développement et l'environnement, dans la définition de nos politiques économiques et dans leur traduction dans chaque secteur de notre vie économique.

La situation critique dans laquelle se trouve l'Afrique a été amplement décrite ces vingt dernières années: la croissance de la population - hommes et animaux - intensifie les pressions exercées sur la terre, entraînant la destruction des sols. Le résultat est connu:



des millions de km<sup>2</sup> de terre, autrefois fertiles sont perdus, au profit d'une impitoyable avancée des désert. Ainsi privés de leurs moyens d'existence, les hommes se voient conduit à poursuivre une vie marginale sur de nouvelles terres souvent plus fragiles et plus vulnérables que celles qu'ils ont laissées derrière eux où dans les taudis malsains des grandes villes. La conséquence en est davantage de pauvreté et une pression accrue sur la base des ressources naturelles en voie de diminution.

Nous espérons que vos présentes assises pourront dégager une approche concertées qui permettra de contribuer efficacement à l'examen judicieux des problèmes qui intéressent la région soudano-sahélienne. Le Secrétariat de la Conférence que toute la Communauté Internationale a accepté la démarche contenue dans la résolution 44/228 de l'Assemblée Générale de l'ONU: tous les pays se sont engagés à identifier les problèmes de la planète pour garantir un développement durable.

Tous les pays se sont engagés à mobiliser les ressources (financières, technologiques) requises pour la mise en oeuvre des actions adoptées d'un commun accord.

C'est au regard de ces engagements que la présente réunion peut jouer un rôle fondamental dans la détermination de la contribution aux travaux de la Conférence de 1992.

Je saisis cette occasion pour féliciter l'UNSO pour l'organisation de la présente réunion et les préparations minutieuses qui l'ont précédée dans les pays et avec ses partenaires, à savoir le CILSS et l'IGADD.

Nous estimons que l'UNSO a accumulé un capital d'expérience sans pareil dans le système des Nations Unies en matière de lutte contre la sécheresse et la désertification.

Cette expérience a été judicieusement mise à notre disposition dans le cadre de structures inter-secrétariat, notamment les Groupes de Travail.

Elle nous permet de tirer dûment partie des leçons découlant de 18 ans d'activités sur le terrain. Nous comptons sur la poursuite et le renforcement de cette coopération action au niveau des pays du Sahel et sure d'autres questions de portées plus générale.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour remercier le Gouvernement Burkinabé pour son hospitalité généreuse et les efforts mobilisés pour l'organisation de cette réunion.

## ENGAGEMENT DE BAMAKO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nous, Ministres de l'Environnement des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunis à Bamako du 28 au 30 janvier 1991:

Préoccupés par la détérioration de la situation du Continent Africain, dans les domaines économique, financier, social et environnemental;

Conscients du fait que les fléaux tels que la sécheresse, la désertification, la déforestation, la famine, l'érosion des sols, l'invasion des prédateurs qui ont engendré le déficit alimentaire résultent aussi bien des calamités naturelles que d'une inadéquation des politiques et programmes de développement;

Conscients que cette crise mène à une rupture graduelle de l'équilibre délicat entre le milieu physique, la population, la technologie et les structures et organisations sociales;

Conscients également de responsabilités à l'égard des peuples africains qui subissent les effets néfastes de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté, sources d'instabilité politique et de troubles sociaux.

En réponse à l'appel de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement:

Saluons les efforts déjà entrepris dans la région africaine notamment en ce qui concerne la lutte contre la sécheresse et la désertification ainsi que les engagements pris au Caire et à Kampala.

Réaffirmons: qu'une stratégie africaine à long terme en matière d'environnement pour assurer un développement durable, implique que les besoins fondamentaux de tous soient satisfaits;

Réaffirmons en outre qu'une telle stratégie doit poursuivre les objectifs d'un développement durable de l'agriculture (production végétale et animale, équilibre entre cultures vivrières et cultures de rente), de l'industrie, l'aménagement rationnel et l'espace urbain et rural, la création d'emplois en milieu rural et urbain, avec un souci d'exploitation rationnelle, des ressources naturelles pour une meilleure qualité de la vie.

Rappelant les objectifs prioritaires poursuivis par les pays africains conformément au Plan d'Action de Lagos et autres décisions africaines pertinentes;

Nous nous engageons à mettre en oeuvre en Afrique la stratégie d'environnement et de développement et en tenir compte dans les rapports entre l'Afrique et les autres membres de la Communauté Internationale selon les priorités ci-après:



## I. La Sécurité Alimentaire

1. Inventaire des ressources et de leurs potentialités;
2. Amélioration de la production et accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale des ressources naturelles par leur mise en valeur appropriée, la restauration et la conservation des sols, la maîtrise de l'eau, la protection de la faune et de la flore.
3. Amélioration des techniques culturales et des méthodes de traitement et de conservation des produits alimentaires par une recherche développement; incluant la formation et le développement des conditions favorables à l'acquisition des technologies appropriées.
4. Constitution de quantités suffisantes de stocks de sécurité en liaison avec un système d'alerte rapide.
5. Facilitation de l'accès des producteurs au crédit, promotion des marchés des intrants agricoles et la mise en oeuvre d'incitations économiques.
6. Développement des institutions et des infrastructures.

## II. La Sécurité Energétique

1. Inventaire des ressources énergétiques disponibles ou exploitables;
2. Prospection et Recherche-Développement sur de nouvelles sources énergétiques (énergies renouvelables);
3. Amélioration de l'efficacité de la production et de la consommation des produits énergétiques, en particulier du bois de feu.

## III. Durabilité/pérennité de la croissance économique et de l'emploi

1. Développement des ressources humaines et de la contribution de la Femme au Développement;
2. Développement des infrastructures de transport et de communication;
3. Transferts de technologies;

4. Réciprocité des mesures et politiques de l'emploi et des échanges économiques (circulation des personnes, biens et capitaux);
5. Harmonisation/allègement des charges fiscales;
6. Simplification des procédures d'implantation des opérations économiques;
7. Politique des prix et salaires;
8. Protection des droits et de la propriété intellectuels.

IV. Sécurité et stabilité des ressources financières

1. Résolution des problèmes de la dette et ressources financières additionnelles, par exemple, par le biais de recyclage de la dette dans les projets de protection de l'environnement;
2. Sécurisation des placements et des investissements nationaux et étrangers et amélioration de leur rémunération.

V. Amélioration de la qualité de la vie et de l'habitat

1. Protection et surveillance continue des ressources communes contre les fléaux;
2. Maîtrise des problèmes de santé, de l'habitat, de l'urbanisation et de l'assainissement/salubrité de l'environnement;
3. Mise en oeuvre de politique démographique appropriée;
4. Gestion du milieu marin et des zones côtières;
5. Mise en valeur des ressources en eaux;
6. Lutte contre la Désertification et l'Ensablement des infrastructures socio-économiques;
7. Protection de la forêt tropicale africaine;
8. Réaménagement de l'espace pour un nouvel équilibre écologique;
9. Contribution à l'effort international pour la gestion du patrimoine commun de l'humanité, et préservation de la diversité biologique et des identités cultures;

10. Protection de l'atmosphère par exemple, changement climatique et de l'espace extra-terrestre;
11. Contribution à l'amélioration et à la mise en oeuvre du traité sur l'Antarctique.

Recommandons instamment aux Etats membres de l'OUA de tout mettre en oeuvre pour prendre une part active aux délibérations de la phase préparatoire et à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Brésil 1992).

Recommandons en outre:

1. que le présent Engagement soit soumis comme document de travail à toutes les rencontres sous-régionales ayant pour but la préparation de la CNUED-92;
2. que les groupes régionaux et sous-régionaux prennent en compte les 5 axes prioritaires ci-dessus dans leurs éléments constitutifs ainsi que dans leurs aspects multidisciplinaires et multisectoriels;
3. qu'un groupe d'experts au niveau de chaque sous-région fasse ressortir sur la base des priorités déjà déclarées de l'Afrique:
  - les études de programmes et leurs moyens financiers nécessaires à leur mise en oeuvre;
  - les études ou recherches/négociations à entreprendre;
  - les accords et conventions internationales à négocier au niveau africain et international pour la réalisation effective des cinq objectifs prioritaires sus-cités.
4. Les rencontres sous-régionales produiront des recommandations et/ou décisions sur leurs travaux.
5. La Conférence Régionale Africaine prendra en compte les apports ci-dessus dans l'élaboration et de la contribution africaine à la CNUED-92.

Fait à BAMAKO, le 30 janvier 1991  
La Conférence

